

<b>REPUBLIQUE FRANÇAISE</b> <small>OO OO OO OO OO OO</small> <b>DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES</b> <small>OO OO OO OO OO OO</small> <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGÓ</b>	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGÓ</b> <small>OO OO OO OO OO OO</small> <b>SEANCE DU 13 AVRIL 2023</b>
<b>Nombre de Conseillers en exercice : 71</b> <b>Présents à la séance : 53</b> <b>Ont participé au vote : 62</b> <b>Pour : 62 Contre : 0 Abstention : 0</b> <b>Date de la convocation : 27 Mars 2023</b>	L'an deux mille <b>VINGT TROIS</b> et le <b>TREIZE AVRIL</b> , le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Conflent Canigó s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de sa réunion, sous la présidence de <b>Monsieur Jean-Louis JALLAT, Président.</b>
<b>Objet :</b>  <b>Subvention Budget Annexe restauration scolaire 2023</b>  <b>N° d'Ordre : 116-23</b>	<b>ASSISTAIENT A LA SEANCE :</b> Fernand CABEZA, Éric MAHIEUX, Jean-Louis BOSCH, Olivier CHAUVEAU, Josette PUJOL, Patrick MARCEL, Johanna MESSAGER, Patrice ARRO, Claude ESCAPE, Stéphane GILMANT, Chantal CALVET, Jean-François LABORDE, Jean-Pierre VILLELONGUE, Guy CASSOLY Jean-Luc BLAISE, Anne-Marie CANAL, Gérard QUES, Christian TRIADO, Jean-Louis JALLAT, Yves DELCOR, Géraldine BOUVIER, Ahmed BEKHEIRA, Elisabeth PREVOT, Etienne FURRA, Agnès ANCEAU-MORER, Thérèse GOBERT-FORGAS, Bernard LAMBERT, Gladys DA SILVA, Jean-Christophe JANER, Nathalie CORNET, Aude VIVES, Françoise ELLIOTT, Jean MAURY, Christelle LAPASSET, André JOSSE, Olivier GRAVAS, Jean-Louis SALIES, Alain ESTELA, Jean-Jacques ROUCH, Claude SIRE, Jean SERVAT, Serge BOYER, Henri GUITART, Christine HIERREZUELO, Pierre SERRA, Patrick LECROQ, René DRAGUE, Marie-France MARTIN.  <b>ABSENTS REPRESENTES PAR UN SUPPLEANT :</b> Sébastien NENS était représenté par Octave JUVINA, Michel LLANAS était représenté par Frédéric GALIBERT, Roger PAILLES était représenté par Jean-François PLANAS, Marie-Edith PERAL était représentée par Erik CHATELUS, Philippe DORANDEU était représenté par Michel PLANAS.  <b>ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :</b> Daniel ASPE a donné procuration à Patrick MARCEL, Anne LAUBIES a donné procuration à Guy CASSOLY, Thierry BEGUE a donné procuration à Jean SERVAT, Éric RODRIGUEZ a donné procuration à Jean-Louis JALLAT, Corinne DE MOZAS a donné procuration à Thérèse GOBERT-FORGAS, Laurent CHARCOS a donné procuration à Nathalie CORNET, Claire LAMY a donné procuration à Géraldine BOUVIER, Raphaël VIGIER a donné procuration à Henri GUITART Bruno GUERIN a donné procuration à Claude SIRE.  <b>ABSENTS EXCUSES :</b> Yaël DELVIGNE, André ARGILES, Laurent ALOZY, Jean CASTEX, David MONTAGNE, Nicolas BERJOAN, Jean-Marie MAYDAT, Guy BOBE, Robert JASSEREAU.
<b>Secrétaire de Séance : Bernard LAMBERT</b>	

Le Président,

**RAPPELLE** à l'assemblée que la Communauté de communes a souhaité identifier les dépenses d'exploitation de la restauration scolaire dans un Budget Annexe auquel **une** subvention d'équilibre est attribuée.

**PRECISE** à l'assemblée que le **Budget Primitif 2023 de la Restauration scolaire** prévoit, en recettes de fonctionnement, une subvention d'équilibre de 390 000 € équivalent aux anciennes participations des communes aux SIS préexistants augmentées pour l'exercice 2023 au vu de la progression des charges ; crédits inscrits au Budget Principal de la Communauté au compte D/ 657363.

**INDIQUE** à l'assemblée que s'agissant d'une subvention d'équilibre du budget principal vers le Budget Annexe de la Restauration scolaire, le Conseil Communautaire doit autoriser le versement de cette subvention en fin d'exercice, après constatation du résultat de clôture.

**PROPOSE** à l'assemblée de décider que le montant de cette subvention sera ajusté, après constatation du résultat de clôture, **dans la limite de 390 000 €.**

**DEMANDE** à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à l'unanimité**

**ACCEPTE** l'attribution et le versement par le Budget Principal au **Budget Annexe de la Restauration scolaire**, d'une subvention d'équilibre pour l'exercice 2023 d'un montant qui sera ajusté, à l'issue de la journée complémentaire, dans la limite de **390 000 €.**

**DIT QUE** les crédits sont prévus au Budget Principal 2023 de la Communauté au compte 657363.

**DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Président et au 1<sup>er</sup> Vice-Président pour signer toutes les pièces permettant de mener à bien cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus par tous les membres présents qui ont signé sur la minute.

**Le 20 avril 2023.**

**Pour extrait, certifié conforme,  
Le Président,**

**Jean-Louis JALLAT.**

